

## Les types de renseignements et de surveillance

Groupe		Modalités			Remarques			Délais de traitement				Émoluments et indemnités*		
Correspondance par poste	Type	Détail de la mesure	OSCPT	Possible en service de piquet?	Ordre de l'autorité qui ordonne la surveillance (MP)?	Décision de l'autorité d'approbation (TMC)?	Commentaires	Délai de traitement en service de piquet - Service SCPT	Délai de traitement - Service SCPT	Délai de traitement en service de piquet - FSP	Délai de traitement - FSP	Émoluments du Service SCPT, en Frs.	Indemnité aux personnes obligées de collaborer, en Frs.	
Surveillance en temps réel	PO_1_RT_INTERCEPTION	Surveillance en temps réel: l'interception des envois postaux	16 let. a	non	oui	oui			≤ une heure		≤ un jour ouvré (Art. 10 al. 3 OME-SCPT)	60.-	160.-	
Surveillance en temps réel	PO_2_RT_DELIVERY	Surveillance en temps réel: transmission des données secondaires	16 let. b	non	oui	oui			≤ une heure		≤ un jour ouvré (Art. 10 al. 3 OME-SCPT)	60.-	160.-	
Surveillance rétroactive	PO_3_HD	Surveillance rétroactive: transmission des données secondaires	16 let. c	non	oui	oui			≤ une heure		≤ trois jours ouvrés (Art. 11 OME-SCPT)	60.-	160.-	
Correspondance par télécommunication	Type	Détail de la mesure	OSCPT	Possible en service de piquet?	Ordre de l'autorité qui ordonne la surveillance (MP)?	Décision de l'autorité d'approbation (TMC)?	Commentaires	Délai de traitement en service de piquet - Service SCPT	Délai de traitement - Service SCPT	Délai de traitement en service de piquet - FST et FST dérivés ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements et de surveillance	Délai de traitement - autres personnes obligées de collaborer	Émoluments du Service SCPT en Frs.	Indemnité aux personnes obligées de collaborer en Frs.	
Renseignements	IR_4_NA	Renseignements sur des usagers de services d'accès au réseau	35	oui	non	non	Nouveau est la distinction entre accès au réseau et application; Raison: différentes structures des données (ETSI)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_5_NA_FLEX	Renseignements sur des usagers de services d'accès au réseau avec recherche flexible de nom	35, 27	oui	non	non	Comme IR_4_NA, mais avec recherche flexible de nom.	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_6_NA	Renseignements sur des services d'accès au réseau	36	oui	non	non	Nouveau est la livraison des identifiants (par exemple: IMEI, adresse MAC); le renseignement est basé sur des données secondaires sans que celles-ci ne soient livrées.	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT) ≤ un jour (art. 27 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT) ≤ un jour (art. 27 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Renseignements	IR_7_IP	Identification des utilisateurs dans le cas d'adresses IP attribuées de manière univoque	37	oui	non	non		≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_8_IP (NAT)	Identification des utilisateurs dans le cas d'adresses IP qui ne sont pas attribuées de manière univoque	38	oui	non	non		≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Renseignements	IR_9_NAT	Renseignements sur des procédures de traduction d'adresses de réseau	39	oui	non	non		≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Renseignements	IR_10_TEL	Renseignements sur des usagers de services de téléphonie et multimédia	40	oui	non	non	Nouveau est la distinction entre accès au réseau et application. Raison: différentes structures des données (ETSI)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_11_TEL_FLEX	Renseignements sur des usagers de services de téléphonie et multimédia avec recherche flexible de nom	40, 27	oui	non	non	Comme IR_10_TEL, mais avec recherche flexible de nom.	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_12_TEL	Renseignements sur des services de téléphonie et multimédia	41	oui	non	non	Nouveau est la livraison des identifiants (par exemple: IMEI, adresse MAC); le renseignement est basé sur des données secondaires sans que celles-ci ne soient livrées.	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT) ≤ un jour (art. 27 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT) ≤ un jour (art. 27 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Renseignements	IR_13_EMAIL	Renseignements sur des usagers de services de courrier électronique	42	oui	non	non		≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 2 let. a OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_14_EMAIL_FLEX	Renseignements sur des usagers de services de courrier électronique avec recherche flexible de nom	42, 27	oui	non	non	Comme IR_13_EMAIL, mais avec recherche flexible de nom.	≤ une heure	≤ une heure	≤ une heure	≤ une heure	≤ deux jours ouvrés	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_15_COM	Renseignements sur des usagers d'autres services de télécommunication et de services de communication dérivés	43	oui	non	non	Nouveau type de renseignement pour les fournisseurs de services de communication dérivés et d'autres services	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_16_COM_FLEX	Renseignements sur des usagers d'autres services de télécommunication et de services de communication dérivés avec recherche flexible de nom	43, 27	oui	non	non	Comme IR_15_COM, mais avec recherche flexible de nom.	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)	≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	L'autorité ne paie aucun émoluments global	Pour chaque enregistrement livré 3.-
Renseignements	IR_17_PAY	Renseignements sur la méthode de paiement utilisée par les usagers de services de télécommunication et de services de communication dérivés	44	non	non	non			≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)		≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Renseignements	IR_18_ID	Copie de la pièce d'identité	45	non	non	non			≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)		≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Renseignements	IR_19_BILL	Copie de factures	46	non	non	non			≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)		≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Renseignements	IR_20_CONTRACT	Copie du contrat	47	non	non	non			≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)		≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Renseignements	IR_21_TECH	Données techniques	48	non	non	non			≤ une heure (Art. 14 al. 1 OME-SCPT)		≤ un jour ouvré (Art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ deux jours ouvrés (Art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Pour chaque demande transmise à une personne obligée à collaborer	75.- 125.-
Surveillance en temps réel	RT_22_NA_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires de services d'accès au réseau	54	oui (seulement l'activation)	oui	oui		≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT)	≤ deux heures (Art. 16 al. 4 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 2 OME-SCPT)	1800.-	640.-	
Surveillance en temps réel	RT_23_NA_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services d'accès au réseau	55	oui (seulement l'activation)	oui	oui		≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT)	≤ deux heures (Art. 16 al. 4 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 2 OME-SCPT)	2650.-	1330.-	
Surveillance en temps réel	RT_24_TEL_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires de services de téléphonie et multimédia	56	oui (seulement l'activation)	oui	oui		≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT)	≤ deux heures (Art. 16 al. 4 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 2 OME-SCPT)	1800.-	640.-	
Surveillance en temps réel	RT_25_TEL_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services de téléphonie et multimédia	57	oui (seulement l'activation)	oui	oui		≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT)	≤ deux heures (Art. 16 al. 4 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 2 OME-SCPT)	2650.-	1330.-	
Surveillance en temps réel	RT_26_EMAIL_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires de services de courrier électronique	58	oui (seulement l'activation)	oui	oui		≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT)	≤ deux heures (Art. 16 al. 4 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 2 OME-SCPT)	1800.-	640.-	

Surveillance en temps réel	RT_27_EMAIL_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services de courrier électronique	59	oui (seulement l'activation)	oui	oui		≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 1 OME-SCPT)	≤ deux heures (Art. 16 al. 4 OME-SCPT), seulement l'activation	≤ une heure (Art. 16 al. 2 OME-SCPT)	2650.-	1330.-
Surveillance en temps réel	(RT_22_NA_IRI) (RT_24_TEL_IRI) (HD_31_PAGING)	Surveillance en temps réel des données secondaires de services d'accès au réseau, de téléphonie et multimédia Détermination de la dernière activité constatée de l'équipement terminal mobile de la personne surveillée	74a	oui (seulement l'activation)	oui, fedpol	non		une heure et 20 min (Art. 16 al. 1 et 27a OME-SCPT), seulement l'activation	une heure et 20 min (Art. 16 al. 1 et 27a OME-SCPT), seulement l'activation	deux heures et 40 min (Art. 16 al. 1 et 27a OME-SCPT), seulement l'activation	une heure et 20 min (Art. 16 al. 1 et 27a OME-SCPT), seulement l'activation	1800.- 1800.- 100.-	640.- 640.- 350.-
Surveillance rétroactive	HD_28_NA	Surveillance rétroactive des données secondaires de services d'accès au réseau	60	(oui)	oui	oui		≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT)	≤ six heures (Art. 17 al. 3 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ trois jours ouvrés (Art. 17 al. 3 OME-SCPT)	700.-	500.-
Surveillance rétroactive	HD_29_TEL	Surveillance rétroactive des données secondaires de services de téléphonie et multimédia	61	(oui)	oui	oui		≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT)	≤ six heures (Art. 17 al. 3 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ trois jours ouvrés (Art. 17 al. 3 OME-SCPT)	700.-	500.-
Surveillance rétroactive	HD_30_EMAIL	Surveillance rétroactive des données secondaires de services de courrier électronique	62	(oui)	oui	oui		≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT)	≤ six heures (Art. 17 al. 3 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ trois jours ouvrés (Art. 17 al. 3 OME-SCPT)	700.-	500.-
Surveillance rétroactive	HD_31_PAGING	Détermination de la dernière activité constatée de l'équipement terminal mobile de la personne surveillée	63	(oui)	oui	oui		≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT)	≤ six heures (Art. 17 al. 3 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ trois jours ouvrés (Art. 17 al. 3 OME-SCPT)	100.-	350.-
Surveillance rétroactive	AS_32_PREP_COV	Analyse de la couverture réseau préalablement à une recherche par champ d'antennes	64	non	oui	oui		Pas possible (Art. 11 al. 1 let. d OSCPT)	≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT)	Pas possible (Art. 11 al. 1 let. d OSCPT)	≤ trois jours ouvrés (Art. 17 al. 3 OME-SCPT)	400.-	2000.-
Surveillance rétroactive	AS_33_PREP_REF	Communications de référence ou accès au réseau de référence préalablement à une recherche par champ d'antennes	65	(oui)	oui	oui		≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT)	≤ six heures (Art. 17 al. 3 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ trois jours ouvrés (Art. 17 al. 3 OME-SCPT)	400.-	2000.-
Surveillance rétroactive	AS_34	Recherche par champ d'antennes; Première cellule Émoluments/indemnité par période de 2 heures entamée	66	(oui)	oui	oui		≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT)	≤ six heures (Art. 17 al. 3 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ trois jours ouvrés (Art. 17 al. 3 OME-SCPT)	700.-	500.-
Surveillance rétroactive	AS_34_MORE	Recherche par champ d'antennes: Cellules supplémentaires Émoluments/indemnité par période de 2 heures entamée	66	(oui)	oui	non (déjà accordé avec la décision du AS_34)		≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ une heure (Art. 17 al. 1 OME-SCPT)	≤ six heures (Art. 17 al. 3 OME-SCPT), seulement rétroactives déclarées urgentes	≤ trois jours ouvrés (Art. 17 al. 3 OME-SCPT)	100.-	100.-
Recherche en cas d'urgence	EP_35_PAGING	Détermination de la dernière activité constatée (services d'accès au réseau et de téléphonie et multimédia)	67 let. a	oui	(oui)	(oui)	Avant le 1 <sup>er</sup> mars 2018, seulement en partie services de téléphonie et multimédia (CS)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure	≤ une heure	50.-	250.-
Recherche en cas d'urgence	EP_36_RT_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services d'accès au réseau (55) et de téléphonie et multimédia (57)	67 let. b (55+57)	oui	(oui)	(oui)	Surveillance en temps réel combinée (accès au réseau et services de téléphonie et multimédia)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure	≤ une heure	50.-	750.-
Recherche en cas d'urgence	EP_37_RT_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires de services d'accès au réseau (54) et de téléphonie et multimédia (56)	67 let. c (54+56)	oui	(oui)	(oui)	Surveillance en temps réel combinée (accès au réseau et services de téléphonie et multimédia)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure	≤ une heure	50.-	750.-
Recherche en cas d'urgence	EP_38_HD	Surveillance rétroactive des données secondaires de services d'accès au réseau (60) et de téléphonie et multimédia (61)	67 let. d (60+61)	oui	(oui)	(oui)	Surveillance rétroactive combinée (accès au réseau et services de téléphonie et multimédia)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ quatre heures	≤ quatre heures	50.-	700.-
Recherche de personnes condamnées	(RT_23_NA_CC_IRI) (RT_25_TEL_CC_IRI) (RT_27_EMAIL_CC_IRI)	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services d'accès au réseau (55), de téléphonie et multimédia (57) et de courrier électronique (59)	68 let. a (55) (57) (59)	oui	(oui)	(oui)	Techniquement identique avec une surveillance en temps réel	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18 al. 2 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18 al. 2 OME-SCPT)	2650.- 1330.- 2650.-	1330.- 1330.-
Recherche de personnes condamnées	(RT_22_NA_IRI) (RT_24_TEL_IRI) (RT_26_EMAIL_IRI)	Surveillance en temps réel des données secondaires de services d'accès au réseau (54), de téléphonie et multimédia (56) et de courrier électronique (58)	68 let. b (54) (56) (58)	oui	(oui)	(oui)	Techniquement identique avec une surveillance en temps réel	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure	≤ une heure	1800.- 1800.- 1800.-	640.- 640.- 640.-
Recherche de personnes condamnées	(HD_28_NA) (HD_29_TEL) (HD_30_EMAIL) (HD_31_PAGING)	Surveillance rétroactive de services d'accès au réseau (60), de téléphonie et multimédia (61) et de courrier électronique (62); détermination de la dernière activité constatée de l'équipement terminal mobile de la personne surveillée (63)	68 let. c (60) (61) (62) (63)	oui	(oui)	(oui)	Techniquement identique avec une surveillance rétroactive	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ quatre heures (Art. 18 al. 3 OME-SCPT)	≤ quatre heures (Art. 18 al. 3 OME-SCPT)	400.- 400.- 400.- 100.-	500.- 500.- 500.- 350.-
Recherche de personnes condamnées	(AS_32_PREP_COV) (AS_33_PREP_REF) (AS_34) (AS_34_MORE)	Analyse de la couverture réseau préalablement à une recherche par champ d'antennes (64), communications de référence ou accès au réseau de référence préalablement à une recherche par champ d'antennes (65), recherche par champ d'antennes (66)	68 let. d (64) (65) (66) (66)	oui, sauf pour l'analyse de la couverture réseau préalablement à une recherche par champ d'antennes (64)	(oui)	(oui)	Techniquement identique avec une recherche par champ d'antennes (Art. 64-66)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ une heure (Art. 18. al. 1 OME-SCPT)	≤ quatre heures (Art. 18 al. 3 OME-SCPT)	≤ quatre heures (Art. 18 al. 3 OME-SCPT)	400.- 400.- 700.- 100.-	2000.- 2000.- 500.- 100.-

**Légende:** (oui) = seulement si déclaré urgent  
(oui) = La confédération et les cantons désignent l'autorité qui ordonne la surveillance (art. 37 al. 3 LSCPT).  
(oui) = La confédération et les cantons désignent l'autorité qui autorise la surveillance (art. 37 al. 3 LSCPT).

\* Émoluments (Fr. 133.-) et indemnités (Fr. 133.-) supplémentaires pour des prestations en dehors des heures normales de travail ainsi qu'en cas d'urgence (art. 6, 7 et 21 al. 3 OEI-SCPT).

\*\* Émoluments globaux = émoluments et indemnités

**Abréviations (1<sup>ère</sup> position)**  
PO: Postal Surveillance (surveillance postale)  
RT: Real Time (surveillance en temps réel)  
HD: Historical Data (surveillance rétroactive)  
IR: Information Request (renseignement)  
AS: Antenna Search (recherche par champ d'antennes)  
EP: Emergency Paging (recherche en cas d'urgence)

**Abréviations (3<sup>ème</sup> position)**  
BILL: Facture  
CC: Communication Content (contenu de la communication)  
COM: Communications Services (services de communication)  
CONTRACT: Contrat  
COV: Coverage (couverture)  
EMAIL: E-Mail  
FLEX: Flexible search (recherche flexible)  
ID: Identity Document (carte d'identité)  
IP: Internet Protocol (protocole d'internet)  
IRI: Intercept Related Information (données secondaires - en temps réel)

**Abréviations (3<sup>ème</sup> position)**  
MORE: supplémentaires  
NA: Network Access (accès réseau)  
NAT: Network Address Translation (traduction d'adresse réseau)  
PAGING: Localisation  
PAY: Payment (paiement)  
PREP: Preparation (préparation)  
REF: Reference (référence)  
TECH: Technical (technique)

**Les types de surveillances** sont indépendants l'un de l'autre; aucune combinaison n'est donc possible. Selon le FST considéré, il peut y avoir des restrictions en ce qui concerne le nombre de surveillances possibles de la même cible avec le même type de surveillance ou des types de surveillances analogues. Exemple: Le FST X ne peut pas connecter le type de surveillance RT\_23\_NA\_CC\_IRI sur le MSISDN, si ce même MSISDN fait déjà l'objet d'une surveillance avec ce même type.  
**Les types de renseignements** sont indépendants l'un de l'autre; aucune combinaison n'est donc possible. Un choix n'est possible qu'en utilisant les critères prévus pour la requête.

**Les délais de conservation** des données sont variables, voici art. 11 LSCPT et art. 13 OST-SCPT